Lutte contre la drogue: stratégie de l'Union après 1999. Rapport, Conseil européen de Cardiff 1998

1998/2132(COS) - 01/01/1999 - Document de base non législatif complémentaire

OBJECTIF: rapport annuel 1998 de l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT) sur l'état du phénomène de la drogue dans l'Union européenne. CONTENU: le rapport présente les nouvelles tendances clés de l'usage de drogues et des problèmes qui en découlent dans l'Union européenne ainsi qu'un aperçu général de la situation de la drogue (cannabis, amphétamines, ecstasy, drogues synthétiques, cocaïne, heroïne, médicaments), accompagné d'une description des indicateurs épidémiologiques permettant d'effectuer des comparaisons dans les domaines de la prévalence, des conséquences, des caractéristiques et des modèles de consommation et d'approvisionnement (enquêtes auprès de la population, demandes de traitement, décès liés à la drogue, arrestations policières, usage de drogues en prison, marché des drogues). Le rapport note que la tendance à l'augmentation de la polytoxicomanie, notamment les consommations associées d'alcool et de médicaments détournés de leur usage normal, ainsi que l'accroissement de la consommation d'amphétamines nécessitent une évaluation rapide et précise, de même qu'une planification des services souple et réactive. Par ailleurs, le domaine étudié doit être élargi, et l'accent doit porter sur des sous-groupes caractérisés par des facteurs démographiques, culturels et interpersonnels aussi bien d'expérimentateurs que d'usagers problématiques de drogues. Enfin, la qualité des données doit être améliorée pour un meilleur ciblage des interventions et une évaluation plus précise. Le rapport examine également d'autres aspects tels que: - la réduction de la demande de drogue (prévention, intervention précoce et groupes à risque, prévention des maladies infectieuses, programmes de substitution et de traitement, système pénal etc); - la nature et l'étendue de l'usage de drogues en Europe centrale et orientale; - les stratégies nationales (mesures législatives concernant le canabis notamment); - les mesures prises par l'Union européenne (ex: programme d'action communautaire sur la prévention de la toxicomanie, système d'information rapide concernant les drogues de synthèse); - l'action internationale; - l'analyse des dépenses publiques en matière de drogue. Bien que l'OEDT soit conscient des restrictions qui existent au niveau des ressources, les améliorations progressives dans la collecte et la diffusion (usant de méthodes multiples) demeurent le point crucial de l'objectif d'améliorer la communication et la coopération.